

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%
- · Code du produit: 9993532
- · UFI: H5F0-P0NX-K00U-YMNK
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

CONATEX SARL

7 rue Poincaré - Bât.B

57200 Sarreguemines - France Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56 Fax: +33 (0)3 68 78 13 57 Adresse e-mail: info@conatex.fr

- · Service chargé des renseignements: Département de la sécurité des produits
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)

Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)

Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · Indications complémentaires: Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide sulfurique
- · Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 1)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).

- · Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: acide sulfurique
- · Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent en principe des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel formé à cet effet.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

| · Composants dangereux: | | |
|-------------------------|---|------------------|
| CAS: 7664-93-9 | acide sulfurique | <i>≥15-≤</i> 25% |
| EINECS: 231-639-5 | Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: | |
| | Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 15 % | |
| | Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % | |
| | Eye Irrit. 2; H319: $5 \% \le C < 15 \%$ | |
| | Met. Corr.1; H290: C ≥ 1 % | |
| | | (suite page 3) |

suite page 3

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Faire entrer de l'air frais.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Rincer immédiatement à l'eau.

Tamponner avec du polyéthylène glycol 400, le cas échéant.

Un traitement médical immédiat est nécessaire, car les brûlures non traitées entraînent des plaies difficiles à guérir.

· Après contact avec les yeux:

Tenir immédiatement l'œil bien ouvert avec les deux mains et rincer intensivement pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante. Consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'æil non blessé.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Rincer la bouche et boire de l'eau.

Risque de perforation!

Ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosivité

Toux

Difficulté respiratoire

Nausées

Vomissements

Douleurs

Diarrhée

Effet corrosif

· Risques

Risque de cécité

Risque de perforation

 \cdot 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2)

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau en jet plein
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de formation de gaz et de vapeurs d'incendie dangereux.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxydes de soufre

Oxydes de carbone (CO,CO2)

- · 5.3 Conseils aux pompiers Combattre l'incendie avec les précautions d'usage à une distance raisonnable.
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 3)

Porter un vêtement de protection totale.

Éviter le contact avec la peau en maintenant une distance de sécurité ou en portant des vêtements de protection appropriés.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards avec de l'eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux : voir section 5.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.

Maintenir les récipients, les appareils et le lieu de travail propres.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- · Température de stockage recommandée: Aucune information n'est disponible.
- · Classe de stockage: 8 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7664-93-9 acide sulfurique

VLEP Valeur momentanée: 3 mg/m³

Valeur à long terme: 0,05* mg/m³

*fraction thoracique

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 4)

\cdot **DNEL**

7664-93-9 acide sulfurique

Inhalatoire aigu - effets systémiques 0,1 mg/m³

Exposition à long terme - effets locaux, travailleur 0,05 mg/m³

· PNEC

7664-93-9 acide sulfurique

à court terme (instance unique) 8,8 mg/L (station d'épuration)

0,00025 mg/L (eau de mer)

0,0025 mg/L (eau douce)

à court terme (instance unique) 0,002 mg/kg (sédiments marins)

0,002 mg/kg (sédiments d'eau douce)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Type de filtre recommandé :

Filtre E-(P2)

Une protection respiratoire est nécessaire en cas de : Formation d'aérosols ou de brouillard

· Protection des mains:

Vérifier le bon état des gants de protection avant chaque utilisation.

Choisir le matériau des gants en tenant compte des temps de rupture, des taux de perméation et de la dégradation.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

Épaisseur de matériau recommandée : ≥ 0,35 mm

Valeur de perméation : niveau ≥ 480 min

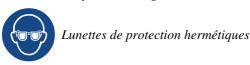
 $\cdot \textit{Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les \'eclabous sures:}$

Caoutchouc nitrile

Épaisseur de matériau recommandée : ≥ 0,35 mm

Valeur de perméation : niveau ≥ 480 min

· Protection des yeux/du visage



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 5)

· Protection du corps:

Les moyens de protection corporelle appropriés doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses, en fonction du poste de travail.

Vêtement de protection résistant aux acides

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Incolore
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.

· Inflammabilité Aucune information disponible.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: non applicable
Supérieure: non applicable
Point d'éclair Non applicable.

• Température d'auto-inflammation Aucune information disponible.

· Température de décomposition: Non déterminé

· pH à 20 °C <1

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.

· Solubilité

l'eau: Entièrement miscible
 Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 1,14 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

• Eau: 80,0 %• VOC (CE) 0,00 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant
 Aérosols néant
 Gaz comburants néant

(suite page 7)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023 Date d'impression: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 6)

| · Gaz sous pression | néant |
|---|-------|
| · Liquides inflammables | néant |
| Matières solides inflammables | néant |
| Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz | |
| inflammables au contact de l'eau | néant |

· Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

Oxydant puissant.

Corrosivité pour les métaux

- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment avec l'eau en dégageant une forte chaleur.

Réactions violentes à explosives avec :

Métaux alcalins

Amine

Ammoniac

Aldéhydes

Carbure

Chlorate

Perchlorate

Perchlorate

Métaux alcalino-terreux

Hydrures

Lessives

Composés halogénés

Permanganate

Oxydes de phosphore

Phosphore

Métaux

Peroxydes

Nitrates

Composés nitrés organiques

Matières organiques inflammables

Peroxyde d'hydrogène

· 10.4 Conditions à éviter

Chauffage important. (décomposition)

Exposition à l'humidité.

- · 10.5 Matières incompatibles: Métaux divers
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie : voir chapitre 5.

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7664-93-9 acide sulfurique

 Oral
 LD50
 2.140 mg/kg (rat)

 Inhalatoire
 LC50/2h
 510 mg/m³ (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Douleurs

Nausées

Vomissements

Diarrhée

- · Sensibilisation Aucune information disponible.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité Aucune information disponible.
- · Toxicité aquatique:

7664-93-9 acide sulfurique

EC50 > 100 mg/L (invertébrés aquatiques)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes Danger pour l'eau potable.

(suite page 9)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 8)

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. à l'endroit indiqué.

· Recommandation:

Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN2796
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 2796 ACIDE SULFURIQUE
- · IMDG, IATA SULPHURIC ACID
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, IMDG, IATA



· Classe 8 Matières corrosives.

· Étiquette

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA II

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80

No EMS: F-A,S-B
Segregation groups (SGG1) Acids

· Stowage Category B

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.10.2023 Numéro de version 2 (remplace la version 1) Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

| (suite de la page |
|---|
| |
| |
| IL |
| Code: E2 |
| Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3 ml |
| Quantité maximale nette par emballage extérieur: 50 |
| ml |
| 2 |
| E |
| |
| 1L |
| Code: E2 |
| Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml |
| Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml |
| UN 2796 ACIDE SULFURIQUE, 8, II |
| _ |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

7664-93-9 | acide sulfurique | Valeur limite: >15-≤40 % | ≥15-≤25%

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

7664-93-9 acide sulfurique

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

7664-93-9 acide sulfurique

3

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes selon le règlement REACH CE n° 1907/2006, art.57, au-delà de la limite légale de concentration de > 0,1%(W/W).

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 2 (remplace la version 1) Date d'impression: 30.10.2023 Révision: 30.10.2023

Nom du produit: Acide sulfurique env. 20%

(suite de la page 10)

· Phrases importantes

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux D'après les données d'essais

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- · Service établissant la fiche technique: Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)
- · Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)
- · Numéro de la version précédente: 1
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1